

CENTRALISATION ET POLARISATION : L'AIRE URBAINE DE MAMOUDZOU ET LES VILLAGES MAHORAI

Didier Benjamin *, Henry R. Godard **

RÉSUMÉ. Depuis deux décennies, les structures économiques et sociales de Mayotte subissent de profondes mutations. L'aire urbaine de Mamoudzou, point d'entrée des marchandises, concentre les personnes, les activités et les investissements et domine l'ensemble de l'archipel, devenu « banlieue » du pôle urbain nord-oriental. Les flux convergent vers ce centre dont le pouvoir de diffusion et de redistribution vers les deux finisterres qui l'encadrent reste limité.

ABSTRACT. In the past two decades, the economic and social structures of Mayotte have been radically transformed. The urban area of Mamoudzou, the entry point of goods, concentrates the population, economic activities and investment, and dominates the other islands in the archipelago, which have become « suburbs » of the north-eastern urban pole. Flows converge on this centre, which has a limited power of diffusion and redistribution towards the two « finisterres » on either side.

RESUMEN. Desde hace dos décadas, las estructuras económicas y sociales de Mayotte sufren profundos cambios. El área urbana de Mamoudzou, punto de entrada de las mercancías, concentra población, actividades económicas e inversiones y controla el conjunto del archipiélago, convertido en « suburbio » del polo urbano nororiental. Los flujos convergen hacia ese centro cuyo poder de difusión y redistribución hacia los dos « finisterres » que lo encuadran es limitado.

• CENTRES ET PÉRIPHÉRIES • MAYOTTE •
MIGRATIONS ALTERNANTES • Océan
INDIEN • ORGANISATION SPATIALE •
OUTRE-MERS FRANÇAIS

• CENTRES AND PERIPHERIES • DAILY
MIGRATIONS • FRENCH OVERSEAS TERRI-
TORIES • INDIAN OCEAN • MAYOTTE •
SPATIAL ORGANIZATION •

• CENTROS Y PERIFERÍAS • ESPACIOS
FRANCESES DE ULTRAMAR • MAYOTTE •
MIGRACIONES QUOTIDIANAS • OCEANO
ÍNDICO • ORGANIZACIÓN DEL ESPACIO

L'archipel de Mayotte est baigné par un des plus vastes lagons du monde (environ 1 000 km² de superficie) que circonscrit un récif corallien long de 140 km, coupé par plusieurs passes et dédoublé au sud. Espace de communication et de production, ce lagon est très peu exploité à des fins touristiques.

À la fin du XVIII^e siècle, la capitale mahoraise, Chingoni, située sur Grande-Terre, fut détruite par des razzias malgaches. Le sultan et les habitants se réfugièrent sur Petite-Terre où ils fortifièrent l'îlot de Dzaoudzi. Lorsque la France acquit Mayotte en 1841, l'administration coloniale s'installa à Dzaoudzi, qui devint en 1925 chef-lieu des Comores. Moroni, sur la Grande-Comore, lui ravit ce siège en 1962. Mamoudzou devint le chef-lieu de la nouvelle collectivité territoriale, sise sur Grande-Terre, en 1977. À l'instar des autres îles de l'archipel comorien, l'habitat à Mayotte est

groupé et le peuplement s'organise dans le cadre de la cellule villageoise. La vie sociale y trouve ses repères essentiels : mosquée, point d'eau, maison du cadî (magistrat musulman qui remplit des fonctions civiles, judiciaires et religieuses) ou du maire, si le village est le chef-lieu de la commune. Ce rôle central du village dans l'organisation du territoire est issu du double héritage de la tradition bantoue et de la colonisation. Pour fournir les planteurs en main-d'œuvre, les autorités coloniales ont déplacé des habitants vers de gros bourgs de colonisation, comme Dzoumogné, Ouangani et Combani.

Du village à la ville

L'espace qui entoure les villages s'ordonne selon les auréoles concentriques du finage. Autour des habitations s'étend une ceinture de champs cultivés en permanence.

* Lycée Bellepierre (classes préparatoires), BP 765, 97475 Saint-Denis CEDEX.

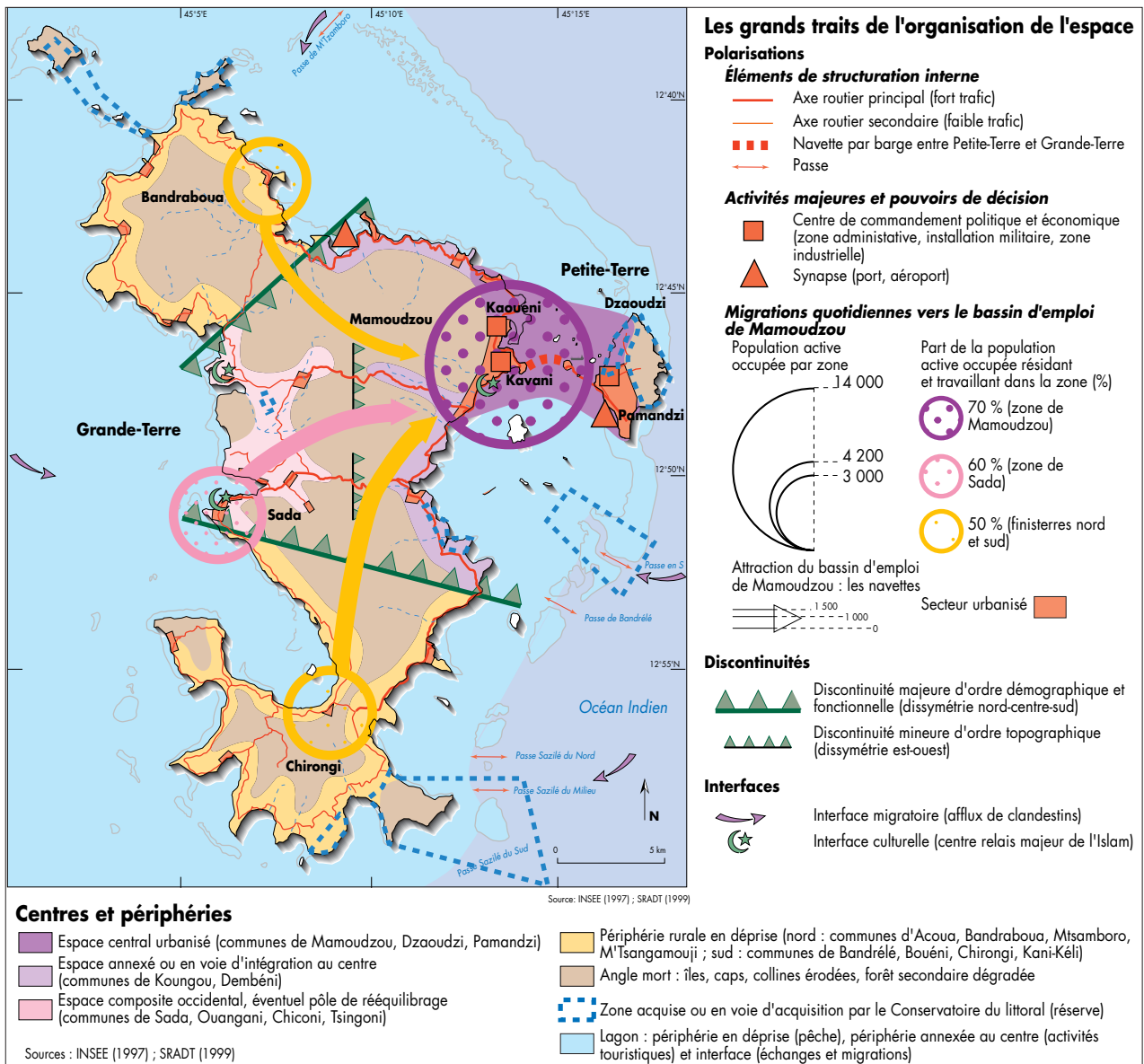
** Université des Antilles et de la Guyane (UAG), Faculté des lettres et sciences humaines, Laboratoire GÉODE Caraïbe, BP 7207 – 97275 Schœlcher CEDEX
E-mail : didier.benjamin@wanadoo.fr ; henry.godard@wanadoo.fr

Au-delà de cette première ceinture agricole, les contours de l'espace humanisé deviennent flous. Aux lisières de la forêt dense ou en pleine brousse, des clairières à l'état de friche signalent la présence de médiocres pâturages et de parcelles en jachère. Le vaste lagon qui baigne l'archipel mahorais recèle des ressources halieutiques activement exploitées. L'opposition perdue entre un espace littoral densément peuplé et un intérieur délaissé (fig. 1). L'habitat groupé laisse peu de place à la dispersion intercalaire, malgré un début de périurbanisation autour de Mamoudzou. La croissance des agglomérations s'est réalisée davantage par extension périphérique que par la création de nouveaux

noyaux villageois. Toutefois, ce modèle établi est désormais remis en cause par l'essor exceptionnel que connaît le chef-lieu de Mayotte depuis deux décennies.

Discontinuités et disparités spatiales : entre centre et périphéries mahoraises

Mayotte ne compte qu'une seule véritable agglomération urbaine : le pôle nord-oriental autour de Mamoudzou. Sada, sur la côte occidentale, dont la population revendique une forte identité mahoraise, est en réalité un gros bourg qui ne dispose pas des équipements et des services d'une véritable



1. Organisation de l'espace : Mayotte, territoire sous contrôle de Mamoudzou

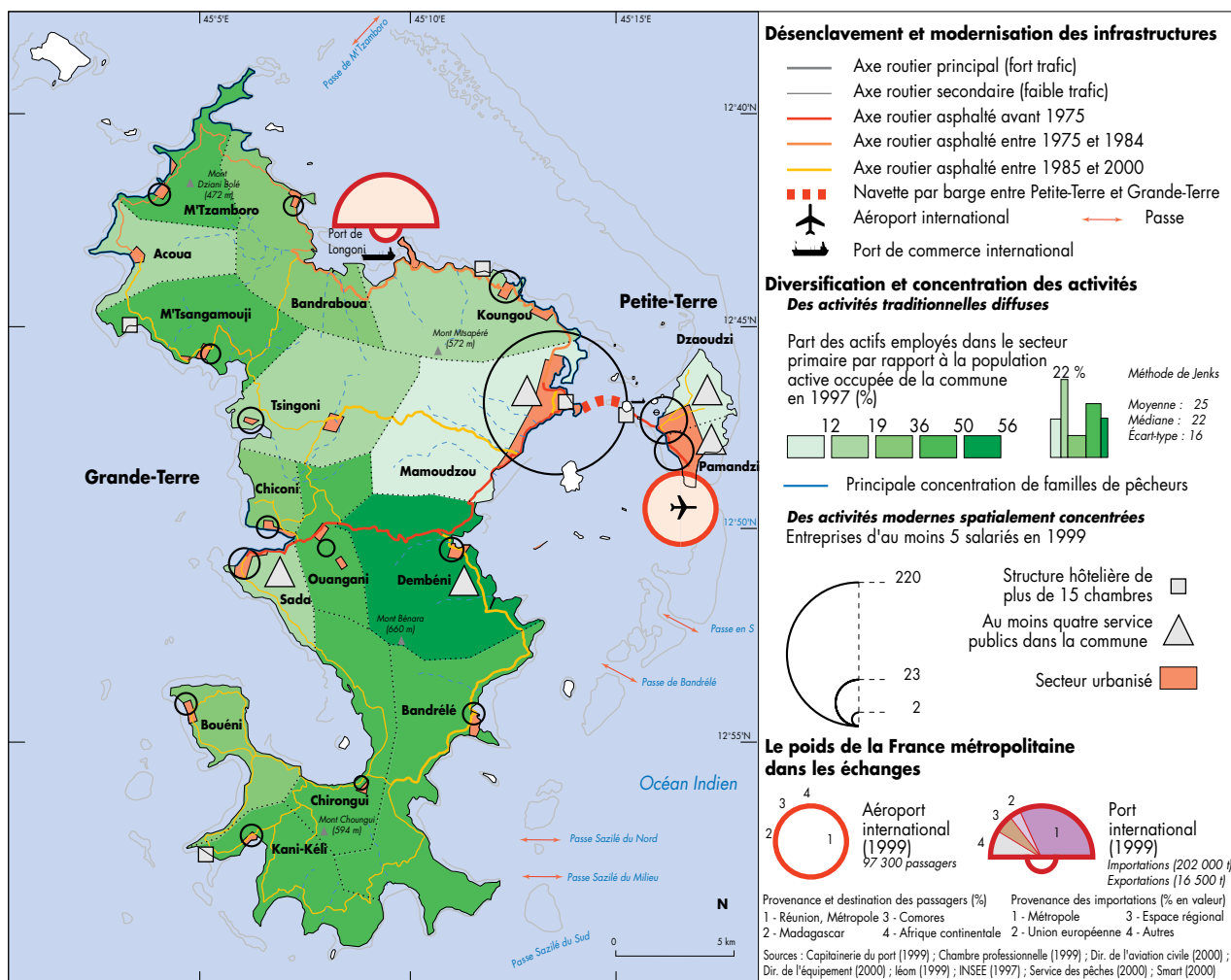
ville. Les autres centres communaux conservent un cachet rural, même si la fonction résidentielle s'y substitue en partie à l'agriculture et à la pêche. Les entreprises de plus de 4 salariés sont rares au nord et au sud d'une bande centrale, prolongeant le chef-lieu vers Sada (fig. 1).

Faute de liaison routière avant 1985, les communes du Nord-Ouest et du Sud de Mayotte font figure de finisterres, d'autant que certaines d'entre elles sont en situation péninsulaire (Bouéni, Kani-Kéli). Néanmoins, l'ouverture d'un chantier de travaux publics ou l'implantation d'une administration, d'une caserne ou d'un établissement de service public (enseignement secondaire) ont pu animer quelques villages-centres comme Dzoumogné, Combani ou Chirongui.

L'emploi se concentre de plus en plus dans le pôle urbain. En 1997, la commune de Mamoudzou offrait près de

12000 emplois contre moins de 4200 en 1985. Entre 1985 et 1997, la part des actifs occupés qui travaillent dans l'agglomération (Mamoudzou, Dzaoudzi, Pamandzi, Koungou et Dembéni) est passée de 43 % (8500) à 68 % (plus de 17000), Mamoudzou seule passant de 18 % à 47 %. Le bassin d'emploi de Mamoudzou s'étend désormais à toute l'île. Le nombre de navetteurs qui travaillent à Mamoudzou chaque jour est passé de moins de 1200 en 1985 à plus de 5800 en 1997 ; la différence est presque égale au nombre d'emplois créés au cours de cette période. Un chapelet discontinu de nouveaux lotissements et de noyaux d'habitat précaire entoure Mamoudzou.

L'amélioration du réseau routier, l'augmentation du nombre de taxis-brousse et la progression du taux de motorisation des ménages contribuent à l'intensification des flux de travail quotidiens vers le pôle principal. La part des voies



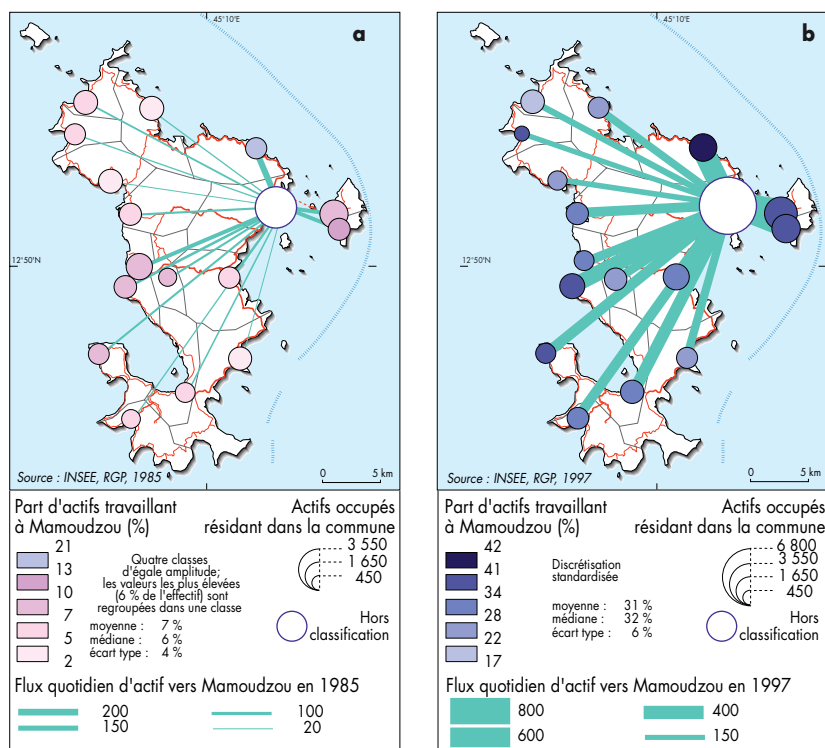
2. Développement économique et dépendance

revêtues a doublé entre 1985 et 1997 et tous les villages sont aujourd'hui reliés. Entre 1990 et 1997, le nombre de véhicules est passé de 1900 à 9400; le taux de motorisation des ménages atteint 15 % en 1997, contre 2 % en 1978.

Recomposition des espaces centraux et aménagement du territoire

L'évolution du taux d'attraction de l'emploi entre 1978 et 1997 met en évidence le poids grandissant de la commune de Mamoudzou, même au sein du pôle urbain nord-oriental. En 1978, le taux d'attraction était supérieur à 100 dans six communes; celui de Mamoudzou et Pamandzi atteignait 134. En 1997, le taux de Mamoudzou s'élevait à 174, tandis que le taux d'attraction n'était supérieur à 100 que dans deux communes. En 1997, 31 % de l'ensemble des actifs occupés à Mayotte habitaient et travaillaient dans deux zones différentes, contre 11 % en 1985, signe d'une intensification des déplacements de travail. En 1985, 15 % des travailleurs permurant de zone chaque jour se rendaient à Petite-Terre et 54 % dans la commune de Mamoudzou; en 1997, les valeurs respectives s'établissaient à 8 % et 75 % : une partie des activités de Petite-Terre a été transférée à Grande-Terre et les nouvelles entreprises ont surtout profité à Mamoudzou.

Deux quartiers de Mamoudzou accueillent désormais l'essentiel des fonctions centrales de l'archipel mahorais. Les hauteurs du centre-ville rassemblent les instances de décision politique. Les lieux d'emploi se partagent entre les abords de la place du marché (hôtel, grande surface, sièges des banques, Chambre professionnelle), en face du quai d'accostage de la barge, et la zone d'activités de Kaouéni, au nord de la commune. Celle-ci accueille les sièges sociaux des entreprises de distribution et de transformation. Principal foyer pour les emplois de type moderne du secteur privé, la zone de Kaouéni attire les jeunes ménages mahorais et immigrés d'Anjouan et de la Grande-Comore.



3. Les navettes domiciles-travail vers la commune de Mamoudzou en 1985 (a) et 1997 (b)

Soucieuse des atteintes à l'environnement provoquées par l'accroissement de la pression démographique et des déséquilibres spatiaux qu'accroît la rapidité des transformations socio-économiques, la collectivité territoriale a élaboré un Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire de Mayotte (SRADT). Légalisé en août 1998, ce document poursuit trois objectifs : protéger et valoriser les espaces agricoles et naturels ainsi que le lagon; rééquilibrer le territoire; adapter l'urbanisme à la société mahoraise. Afin d'encourager la déconcentration de la population et des activités, la collectivité réalise dans les villages des équipements, des infrastructures et des logements sociaux. Elle dispose pour cela d'un budget en forte progression puisque le XXII^e contrat de plan, qui couvre la période 2000-2004, s'élève à 4 milliards de francs contre 2,2 milliards pour le précédent. Cependant, la dotation en équipements de base des communes excentrées y crée peu de nouveaux emplois. Le SRADT préconise de délocaliser des services administratifs, d'instaurer une véritable politique de transports en commun et d'aider la déconcentration des activités par la mise en place de six zones stratégiques de développement économique.

Mais n'est-il pas déjà trop tard ? D'une part, le SRADT n'a pas pouvoir de décision, bien qu'il serve de référence pour établir les plans d'occupation des sols (POS) et les schémas d'aménagement des villages. D'autre part, les entreprises hésitent à quitter l'agglomération urbaine nord-orientale. On peut alors redouter l'amplification du phénomène de concentration des flux et des activités économiques autour de Mamoudzou.

(1) Le taux d'attraction de l'emploi est le rapport, exprimé en pourcentage, entre les emplois offerts dans une commune et les actifs domiciliés et travaillant dans cette commune.

Les cartes ont été élaborées par les auteurs et réalisées avec le logiciel Philcarto 1.5 (<http://perso.club-internet.fr/philgeo>) par le laboratoire de cartographie de l'université de la Réunion (Bernard Rémy, Armelle Kaufmant).

Références bibliographiques

Direction de l'Équipement, 1999. *Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire de Mayotte (SRADT)*, Mamoudzou : Collectivité territoriale de Mayotte, 45 p.

Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), 1999. *Mayotte, rapport annuel 1998*, Paris : IEOM, 96 p.

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), 1978, 1985, 1991, 1997. *Recensement général de la population de la collectivité territoriale de Mayotte*, Paris : INSEE.

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), 2000. *Tableau économique de Mayotte 2000/2001*, Mamoudzou : INSEE, 144 p.

UNE RÉFORME STATUTAIRE POUR UNE INTÉGRATION RENFORCÉE DANS L'ESPACE FRANÇAIS ET EUROPÉEN

« Nous voulons rester français pour être libres ». Ces quelques mots écrits sur des banderoles accueillait le président de la République française en visite à Mayotte en mai 2001. Quelques semaines auparavant, le 4 avril, l'Assemblée nationale avait adopté le projet de loi instituant en collectivité départementale Mayotte, qui était une collectivité territoriale depuis 1976, deux ans après que l'archipel eut choisi son rattachement à la France. Ce texte, qui a été adopté dans sa version définitive par l'Assemblée nationale le 26 juin, fait suite au référendum du 2 juillet 2000 : 73 % des Mahorais avaient réaffirmé leur attachement à la France et approuvé les grandes orientations de l'accord de Paris de janvier 2000 qui permettait l'évolution statutaire de « l'île aux parfums ».

Ce changement institutionnel, dans l'esprit de « l'évolution sur mesure » des espaces ultramarins français, implique de profondes mutations dans l'organisation politique, administrative, économique et sociale de l'archipel. En 2004, l'exécutif sera transféré du préfet au président du Conseil général, dont les actes auront un caractère exécutoire à partir de 2007. Progressivement, les lois françaises s'appliqueront automatiquement à Mayotte. Les 17 communes, encore sous la tutelle du préfet, verront leur budget accru pour faire face à l'élargissement de leurs compétences : gestion des écoles maternelles et primaires, organisation des transports de personnes, actuellement inexistantes, etc. Dans cet archipel où 95 % de la population est musulmane, la responsabilité de juger les conflits civils sera transférée du *cadi* (magistrat musulman qui remplit des fonctions civiles, judiciaires et religieuses) vers les juridictions de droit commun. L'égalité des sexes est renforcée et le droit des femmes à exercer une profession sans l'autorisation de leur mari et à disposer de leur salaire est affirmé. En 2007, le code général des impôts et des douanes s'appliquera à Mayotte ; il sera alors mis fin au régime fiscal particulier dont jouit l'archipel. Les dispositions du code de l'environnement seront étendues à Mayotte, qui est soumise à une forte pression démographique (doublement de la population tous les 13 ans) en raison d'un fort excédent naturel et d'apports migratoires

massifs, souvent illégaux, en provenance de la République fédérale islamique des Comores (RFIC).

Afin de stimuler le développement économique, un fonds de développement, qui répondra aux besoins des PME, sera mis en place. Une agence de développement et trois chambres consulaires (agriculture, commerce et industrie, métiers) seront créées. Le désenclavement de Mayotte, isolée au sein de son environnement régional, en raison du conflit politique persistant avec la RFIC, sera effectif à la fin de l'année 2002 (liaison aérienne Mayotte-Paris via Nairobi).

Enfin, des mesures sociales seront prises par ordonnance afin d'accélérer les réformes. Les allocations familiales seront revalorisées et généralisées en 2002, y compris aux familles étrangères résidant légalement à Mayotte ; le nombre de familles allocataires sera ainsi multiplié par trois. Il est prévu de mettre en place un régime conventionnel d'indemnisation du chômage en cas de licenciement économique, aucune protection n'existant actuellement.

En 2010, les Mahorais seront de nouveau consultés afin de se prononcer sur une nouvelle évolution du statut. La collectivité départementale pourrait alors devenir un département français et une région ultrapériphérique européenne, comme le souhaitent les dirigeants politiques et la majorité de la population.

Les transformations politiques et socio-économiques en cours entraînent un accroissement sans précédent des transferts publics. Le renforcement de la « dépendance » économique de Mayotte vis-à-vis de la métropole rend improbable un projet de développement économique autocentré. Les mutations en cours ont déjà provoqué une recomposition rapide des espaces centraux et des périphéries. L'espace rural mahorais devient une sorte de « grande banlieue » de l'aire urbaine de Mamoudzou qui, en 1997, concentrait 51 % de la population de l'archipel et 68 % des actifs occupés. – **Didier Benjamin, Henry Godard**